



Appel à participation « Paysages d'hier, Paysages d'aujourd'hui »

« Pourquoi cet appel à participation ? »

« Paysages d'hier, Paysages d'aujourd'hui » s'inscrit dans la démarche du Plan de Paysage du Sancerrois, portée par le Comité Sancerrois pour le Patrimoine Mondial sur 24 communes autour de Sancerre. Les paysages ne sont pas figés. Ils évoluent au fil du temps, en fonction des modifications de l'usage des sols, de la gestion des espaces...

D'hier à aujourd'hui, nos paysages ont souvent changé.

L'objectif est de faire une photo de sa commune (espaces publics, paysages agricoles, silhouette du village...) aujourd'hui, sur le lieu et avec le même point de vue et le même cadrage qu'une photographie ancienne, de comparer ces deux photos, et ainsi :

- de pouvoir mesurer si les lieux ont changé, et si oui, ce qui a changé ;
- de prendre conscience de l'impact des interventions réalisées sur la qualité du paysage : est-ce mieux ? est-ce moins bien qu'avant ? et pourquoi ?
- et ainsi de mieux évaluer les conséquences possibles de ce que l'on fait, aujourd'hui.

Qui peut participer ?

Toute personne ayant à disposition des photos ou cartes postales anciennes ; et ayant une maîtrise suffisante de la photographie pour pouvoir retrouver les points de vue et les cadrages de la prise de vue ancienne. (Ou pouvant se faire aider par une personne ayant cette maîtrise.)

On peut participer seul, en famille, entre amis, avec son club ou son association, en binôme avec un collectionneur de cartes postales...

Quelles sont les communes concernées ?

les 24 communes inscrites dans la démarche « Plan de Paysage » : Bannay, Boulleret, Bué, Crézancy-en-Sancerre, Feux, Gardafort, Jalognes, Jars, Le Noyer, Saint-Bouize Ménéteau-Ratel, Ménétreol-Sous-Sancerre, Montigny, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Saint-Satur, Sancerre, Savigny-en-Sancerre, Sens-Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Veaugues, Verdigny, Vinon

Quels sont les documents à rendre ?

2 photographies numériques en couleur ou en noir et blanc (format jpeg/ 3Mo minimum)

- une reproduction scannée ou une photo numérique de la photo ou carte postale ancienne
- la photographie de reconduction (état actuel)

si possible un court texte commentant les changements : ce qui a changé, comment on apprécie ces changements...

- une carte situant l'endroit de la prise de vue

Qui est l'auteur des prises de vue ?

Indiquer : nom, âge, profession, adresse postale et /ou adresse mail, autorisation de librement reproduire les photos, dans le contexte de cette étude (constitution de documents, exposition...)

Adresse où rendre les documents

reconductionphotosancerrois@gmail.com avant le 31 août 2020 minuit

« Et les suites possibles ? »

Certaines photographies pourront éventuellement :

- être intégrées au dossier Plan de Paysage ;
- être intégrées à une exposition sur les paysages du Sancerrois ;
- faire l'objet d'une parution dans le journal ;
- contribuer à la constitution d'un livret : « Sancerrois : Paysages d'hier, Paysages d'aujourd'hui »